

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2421

Remise gracieuse de dettes

Direction de l'Education

**Rapporteur :** Mme BRUGNERA Anne

## SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLASSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/2421 - REMISE GRACIEUSE DE DETTES (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Une mère de famille élevant seule son enfant fait l'objet de poursuite par la Trésorerie Municipale de Lyon pour le recouvrement de titres de recettes.

Dans le cadre de la Veille Educative, l'enfant a été accueilli au sein de l'Internat Municipal A. Favre de Septembre 2013 à juillet 2015.

Cette famille fait l'objet d'un suivi social, il s'avère que la situation sociale et financière de la maman ne lui permet pas de faire face à ces dépenses.

Elle ne peut s'acquitter de différentes factures correspondant à des frais de pensionnat à l'Internat Favre, à la Restauration Scolaire et aux Mercredis de Lyon.

Elle sollicite une remise gracieuse de ses dettes qui à ce jour s'élève à un total de 1 715, 20 €

Sur ce montant, des titres ont fait l'objet de règlements et d'admissions en non-valeur pour un montant de 719,20 €

Le solde est de 996,00 €

L'avis des membres du Conseil municipal est sollicité pour accepter la demande formulée par la personne ayant fait l'objet des titres de recettes ci-dessous énoncés.

Où l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

**DELIBERE**

1/ Un avis favorable est donné sur la demande de remise gracieuse détaillée ci-dessous :

Pensionnat Internat Favre :

	Titre de recette	Date d'émission	Montant initial	Montant remise de dette	Motifs
1	167	14/01/2014	84,00 €	84,00 €	faibles revenus
2	964	11/02/2014	84,00 €	84,00 €	faibles revenus
3	2045	26/03/2014	62,00 €	62,00 €	faibles revenus
4	3164	25/04/2014	62,00 €	62,00 €	faibles revenus
5	5427	24/05/2014	62,00 €	62,00 €	faibles revenus
6	6443	17/06/2014	62,00 €	62,00 €	faibles revenus
7	9086	17/07/2014	62,00 €	62,00 €	faibles revenus
8	10317	13/08/2014	45,00 €	45,00 €	faibles revenus
9	21777	11/11/2014	62,00 €	62,00 €	faibles revenus
10	23197	17/12/2014	62,00 €	62,00 €	faibles revenus
11	1501	22/01/2015	62,00 €	62,00 €	faibles revenus
12	5652	03/04/2015	62,00 €	62,00 €	faibles revenus
13	9454	16/05/2015	62,00 €	62,00 €	faibles revenus
14	10394	17/06/2015	62,00 €	62,00 €	faibles revenus
15	12869	10/07/2015	62,00 €	62,00 €	faibles revenus
16	12919	11/07/2015	39,00 €	39,00 €	faibles revenus
		Total	996,00 €	996,00 €	

2/ Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2016 : ligne de crédit n° 85312 – nature 6 78 – fonction 522, programme SUPPORTED, opération DIRECTED.

(Et ont signé les membres présents)  
 Pour extrait conforme,  
 Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Anne BRUGNERA